

ADRESSE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par les Religieux Mineurs Conventuels du grand Couvent de la ville de Toulouse.

NOSSEIGNEURS,

LES Religieux Mineurs Conventuels du grand Couvent de la ville de Toulouse, ont partagé avec la France entiere l'admiration que vos pénibles travaux & vos sages décrets ont fait naître dans tous les esprits. Citoyens & Religieux, ils avoient, en cette double qualité, des droits essentiels à votre protection & à votre justice. Comme Citoyens, ils attendoient ce bonheur, ce sort avantageux que vous promettiez à toutes les classes de l'Etat; comme Religieux, ils recevoient avec la même soumission qu'ils ont toujours inspirée aux Peuples, les Lois que vous établissiez.

Les circonstances désastreuses dans lesquelles nous nous trouvons, n'ont point altéré nos sentimens: menacés d'une ruine prochaine, d'une fatale dispersion, nous respecterons également la main

qui nous frappe, & nous perdrons plutôt notre existence, que notre dévouement aux Législateurs de la Nation française.

Mais, Nosseigneurs, les plaintes que la douleur arrache n'ont jamais été des révoltes; d'humbles représentations ne seront jamais indignes de vos attentions & de votre bienveillance. Le projet de réforme que votre Comité Ecclésiastique vous a proposé concernant les Ordres Religieux, a porté l'alarme dans nos cloîtres; il brise les liens sacrés que nous avons contractés aux pieds des Autels, sous la sauve-garde des Lois canoniques & civiles; il nous exile dans les campagnes & au milieu des déserts; il nous livre à une vie errante & incertaine, nous arrache à nos asiles, à nos travaux, & nous rend totalement étrangers à la société.

En vain nous nous sommes demandés quel crime nous avons commis; quels troubles nous avons excités dans l'Etat pour être proscrits & chassés du séjour de nos compatriotes : exhalons-nous donc un air contagieux qui fasse craindre pour leur vie, leur santé, leur repos ? Non : quoique nos Ordres ne présentent pas la ferveur, la sainteté des premiers siecles, notre conscience ne nous reprochera jamais des excès qui nous avilissent, des fautes qu'un éternel opprobre doive punir : elle nous rappellera plutôt des services rendus, des talens cultivés, nous osons le dire, un bien par-tout procuré; nous y trouverons dumoins ce témoignage flatteur que, nés sujets de la France, nous avons été fidelles

à la patrie, & que nous n'avons jamais mérité qu'elle nous abjurât, qu'elle rendît ſtérile & ingrat à notre égard le ſol dont la nature a voulu que nous partageaſſions les avantages & les droits.

En rapprochant de la généreuſe bienfaiſance, qui a dicté tous vos décrets, les articles du projet qui vous a été rapporté, nous ne croyons pas poſſible que vous adoptiez des diſpoſitions qui démentiroient votre cœur & votre caractere : tout homme vous a paru également grand aux yeux de la Loi; ſa liberté, ſa vie, ſon honneur ſont des propriétés impreſcriptibles dont vous lui avez aſſuré la poſſeſſion; les fauſſes opinions, les préjugés même religieux n'ont pas été des motifs ſuffiſans pour vous faire effacer de la liſte des Citoyens ceux que la naiſſance nous ont aſſociés dans l'ordre politique & moral.

Nous n'avons pas ſans doute été exceptés dans ces louables déterminations : mais quels fruits en retirerions-nous ? Solemnellement flétris par un projet qui nous ſuppoſe coupables, nous n'aurons d'autre parti que d'aller arroſer de nos larmes une ſolitude iſolée, & y expier des fautes que nous n'avons pas commiſes. La liberté ! On nous l'enleve. La retraite champêtre de l'oiſive contemplation n'a jamais été & ne ſera jamais de notre choix. La vie ! Doit-on la compter pour quelque choſe quand elle eſt traverſée par des chagrins interminables ? L'honneur ! S'il tient principalement à l'opinion publique, vous la déciderez contre les malheureuſes

victimes du mépris dont tout le Royaume nous accablera. Eh quoi ! des hommes, des Religieux que la plus noire calomnie pourſuit depuis ſi long-temps, vous paroîtroient-ils moins dignes de pitié que le reſte des humains ? Ne ſont-ils pas vos freres, vos compatriotes ? Ne ſont-ils pas également faits pour ſentir leurs maux & pour émouvoir les cœurs ?

Nous ſommes bien éloignés de vouloir humilier par de juſtes reproches les Religieux inconſidérés qui, ſéduits par les fauſſes lueurs de l'indépendance, ont peut-être hâté, par leurs demandes, le bouleverſement de leurs Ordres. Ils ſont dans l'égarement & cela nous ſuffit pour les plaindre. Ils trouveront tôt ou tard dans le déchirement de leur ame, la punition de leur foibleſſe, & nous laiſſeront à nous-mêmes des regrets qui ne finiront qu'à notre tombeau ; mais ces Religieux infidelles, dont la haine invétérée de nos ennemis ou une aveugle compaſſion a conſidérablement exagéré le nombre, doivent-ils entraîner le ſort d'un bien plus grand nombre de Religieux qui, attachés à leurs obligations, fidelles à Dieu & à la Patrie, ne déſirent que de vivre & de mourir dans l'état où ils ſe ſont librement engagés, qui fait toute leur joie, toute leur ambition ? Par quelle fatalité prodigue-t-on des faveurs aux uns & des rigueurs aux autres ? Ceux qui ſortiront de leurs cloîtres auront une ſubſiſtance aſſurée ; votre prévoyance, Noſſeigneurs, s'étendra juſqu'aux infirmités de leur vieilleſſe ; ils jouiront d'un parfait repos au gré de leurs paſſions

& de leurs déſirs ; ceux au contraire qui demeureront dans leur état, qui ſe ſeront faits une néceſſité de la vertu & qui n'auront peut-être incommodé le monde que par une trop ſévere probité, manqueront de ſubſiſtance, de repos, de ſoulagement dans leur vieilleſſe ; ils ſeront dévorés par toutes les horreurs de l'incertitude & de l'abandon.

Oui, Noſſeigneurs, tels ſont les malheurs auxquels nous ſommes deſtinés, ſi vous décrétez le plan du Comité Eccléſiaſtique. Vous nous releguerez dans des campagnes, & ſubſidiairement dans les petites villes ; vous exigerez qu'il y ait ſeize Religieux dans chaque Couvent ; & ce nombre de ſeize venant à diminuer, ne fût-ce que d'un Religieux, nous ſerons tenus de déguerpir & d'aller chercher un nouvel aſile dans un autre Couvent ; vous nous aſſignerez une modique penſion, que l'entretien du culte, des bâtimens & tant d'autres cauſes qu'il eſt aiſé de prévoir, abſorberont totalement, &c. &c.

Mais, Noſſeigneurs, lorſqu'enſevelis par vos ordres dans les modernes thébaïdes que vous nous préparez, nous n'aurons plus de communication avec la terre, nous ne retrouverons plus ce genre d'utilité & d'occupations qui nous ont attirés dans nos Ordres, nous n'aurons d'autres ſujets de diſtraction que le chant des oiſeaux ou la crainte des bêtes féroces ; y aura-t-il un criminel d'Etat dont les chaînes ſoient plus peſantes que celles qui nous lieront à nos priſons ? Il eſt rare que nous ayons

dans les petites villes des Couvens capables de loger ſeize Religieux : confuſément entaſſés les uns ſur les autres, nous n'y préſenterons que le tableau du plus dégoûtant & du plus mal-ſain hôpital. Voilà où terminera ſes jours l'homme à talens, à qui les Sciences devront des lumieres ; l'homme charitable qui a répandu des conſolations dans le ſein de tant de familles infortunées ; voilà où expirera le bon vieillard dont les travaux furent jadis ſi utiles, ſi précieux à ſes Concitoyens, & dont les derniers jours auront été une ſuite cruelle d'amertumes : mais, non, il n'y mourra point, une maladie, un accident enlevera quelqu'un des ſeize Religieux qui y formoient la conventualité ; il faudra qu'il ſe retire dans un nouveau climat. Sa tête chauve, ſon corps tremblant, ſon ſang glacé, ſes forces épuiſées ne le diſpenſeront point de braver les rigueurs des ſaiſons, la difficulté des chemins, l'incommodité des voyages pour traîner les triſtes reſtes d'une vie languiſſante dans un autre Couvent, dont par ſurcroît il ſera encore bientôt cruellement chaſſé. C'eſt le bonheur qu'on nous deſtine ; c'eſt la récompenſe du mérite & de la vertu.

O illuſtres Repréſentans de la Nation, la plus douce & la plus affable de l'Univers ! ô généreux Concitoyens ! ſeriez-vous inſenſibles au déſolant ſpectacle des infortunes qui vont nous accabler & que vous-mêmes craignez ſurement pour nous. ? Oui, vous les craignez pour nous ces infortunes ; votre conduite, vos ſentimens nous en ſont le ga-

rant infaillible. Ne permettez pas qu'un moment d'inattention trompe vos vues bienfaiſantes ! Epargnez-vous le douloureux regret de voir gémir ſous vos yeux les victimes innocentes que vous auriez immolées.

Nous inſiſtons peut-être trop, Noſſeigneurs, ſur les intérêts particuliers de nos Ordres ; nous n'ignorons point qu'on doit les ſacrifier à l'intérêt général. Ce ſacrifice ne nous coûteroit rien, nous le ferions même avec reconnoiſſance, ſi notre exil, notre diſperſion pouvoient être de quelque utilité à la Patrie ; mais d'abord, on n'apperçoit pas le bien qui en réſultera, on voit au contraire les privations, les pertes qui en ſeront la ſuite néceſſaire. Loin de nous le plus léger ſoupçon que le projet de réforme ait été tracé en haine de la Religion & de ſes Miniſtres ; nous aimons à nous perſuader que vous ne travaillez qu'à leur ſplendeur, à leur gloire. Il nous paroît néanmoins difficile que cette ſainte Religion ne ſouffre pas du changement que nos Ordres vont éprouver. Les Religieux rempliſſent preſque par-tout les chaires Evangéliques ; ils enſeignent dans les Univerſités ; ils remplacent dans les Paroiſſes, auprès des Troupes Militaires ſur terre & ſur mer, &c. le vuide & la diſette des Prêtres ſéculiers. La majeſté du culte, l'aſſiduité de la priere rendent leurs Egliſes reſpectables & cheres aux Peuples. Les Fidelles y trouvent abondamment les ſecours ſpirituels qu'ils déſirent. On nous voit quitter avec empreſſement nos cloîtres pour

voler au ſecours des priſonniers & des malades; prêts à toutes les œuvres du ſaint Miniſtere, nous accourons par-tout où le bien des ames ſollicite notre préſence, & tout notre embarras eſt ſouvent de ne pouvoir ſuffire aux beſoins pour leſquels on nous réclame.

Ce ne ſera pas dans des Couvens de campagnes ni de petites villes que ſeize Religieux formant la conventualité, trouveront un aliment à leur zele, ni un champ aſſez vaſte pour leurs travaux; tandis que les grandes villes ſeront privées de leurs ſervices, les lieux qu'ils habiteront n'en recueilleront pas plus de fruit. La diſtribution des Religieux dans les Couvens doit être proportionnée à la grandeur, à la population des lieux où ces Couvens ſont ſitués; il y a un égal inconvénient à placer trop de Religieux dans une petite ville, & à en placer trop peu dans une grande ville; c'eſt ce qui n'eſt pas obſervé dans le projet de réforme: grands & petits lieux, villes & campagnes, tout y eſt mis au même niveau: on réduit les Religieux à vivre ſans travail, à enfouir leurs talens, à ennuyer la Nation, & à s'ennuyer eux-mêmes de leur exiſtence. Morts au monde qu'ils ont édifié, aux lettres qu'ils ont cultivées, aux ſciences qui leur doivent des progrès, à l'hiſtoire dont ils ont conſervé les monumens, ils ne pourront ni communiquer leurs lumieres, ni profiter de celles des autres. Abſolument nuls pour la ſociété, leur fera-t-on encore grace de les laiſſer végéter ſur un point de la ſurface de la terre?

Le motif du Comité Eccléſiaſtique, en banniſſant les Religieux des grandes villes, a été, dit-on, l'avantage que la Nation retirera du terrain qu'ils y occupent. Hélas ! n'étoit-ce donc pas aſſez qu'on ſe fût emparé de tous leurs biens ; qu'on livrât leur ſubſiſtance au haſard des événemens, falloit-il encore les arracher à leurs domiciles ? Eh ! quel eſt donc le terrain ſi précieux, qu'il puiſſe être mis en comparaiſon avec le bonheur, la vie, le repos d'un citoyen ? Dira-t-on auſſi que les Religieux qui ſeront mécontens de ce nouvel arrangement, auront la liberté de ſortir de leurs Ordres ? Quelle affligeante alternative ! manquer à ſes engagemens ou mourir ! être apoſtat ou malheureux ! Un ſiecle de lumieres & de bienfaiſance, un ſiecle ennemi de la tyrannie & du fanatiſme, reſſuſciteroit-il les horreurs des perſécutions où il ſuffiſoit d'être fidelle à Dieu pour être martyr ?

Nous n'examinerons pas, Noſſeigneurs, ſi les articles du projet qui prohibent l'émiſſion des vœux de Religion, & qui anéantiront bientôt les Ordres Religieux, offrent un avantage ſolide. Nous l'avouerons, la conſervation de nos Corps ſeroit un bienfait de la Nation ; nous ne nous plaindrons point ſi elle nous le refuſe. Les Etats-Généraux tenus précédemment reconnurent l'utilité des Ordres Religieux; la profeſſion Religieuſe, fixée aux Etats d'Orléans à l'âge de vingt-cinq ans, fut rétablie aux Etats de Blois à l'âge de ſeize ans. Si votre auguſte Aſſemblée ſuit d'autres principes ; nous en accu-

ſerons les malheurs des temps, plutôt que les intentions des membres qui la compoſent ; mais autant la Nation peut, par l'exercice de ſa liberté, détruire les Ordres Religieux, autant doit-elle, par un acte de ſa juſtice, aſſurer un bien-être aux Religieux actuellement exiſtans, & qui ne ſe ſont dévoués au cloître que ſous la garantie de la Nation elle-même ; elle ne peut rendre leur ſituation plus pénible, plus onéreuſe qu'ils ne ſe la ſont impoſée par leur profeſſion. Ce n'eſt point un bien que nous réclamons, un avantage que nous exigeons ; c'eſt un mal dont nous demandons d'être préſervés, une peine que nous n'avons pas méritée, à laquelle nous déſirons être ſouſtraits. Nous ne penſons point à nous procurer des ſucceſſeurs dont notre expérience nous auroit appris à déplorer le ſort, mais nous ſupplions pour nous-mêmes, que la Loi ne peut ni dédaigner ni méconnoître. La France eſt une grande famille ; nous en ſommes les enfans comme les autres Citoyens ; l'égalité que vous avez établie entre tous les individus exige pour nous un traitement égal, une égale attention.

Ces puiſſantes conſidérations, que nous avons puiſées dans vos propres principes, nous ramenent, Noſſeigneurs, à la douce eſpérance que vous n'adopterez point l'article du projet qui nous relegue dans les Couvens des campagnes, & ſubſidiairement dans ceux des petites villes ; mais que vous nous laiſſerez la liberté d'habiter nos Couvens des grandes villes, ſi dumoins les Muni-

cipalités n'y forment aucune oppofition. Nous vous fupplions auffi de ne point exiger l'extinction des Couvens, dans lefquels, après que la conventualité de feize Religieux auroit été formée, le nombre de ces Religieux viendroit par la fuite à diminuer, mais que chaque Religieux puiffe vivre & mourir en paix dans le Couvent qu'il aura choifi, ou dans lequel l'Ordre des Supérieurs l'aura fixé, malgré que le nombre de feize Religieux, placés d'abord dans ce Couvent, y diminue à l'avenir, & quelle que foit cette diminution. Nous ne porterons pas plus loin nos prétentions & nos demandes, laiffant à votre fageffe de déterminer ce qu'il importe touchant la confervation de nos Ordres, l'émiffion des vœux, &c. &c.

Nous réclamerons en particulier, Noffeigneurs, la confervation du grand Couvent de notre Ordre de la ville de Toulouſe. C'eft un des plus auguftes monumens de la pieufe générofité des Touloufains & de la fage adminiftration de nos prédéceffeurs. Il eft pour la ville un ornement des plus remarquables; il a mérité l'attachement & le refpect des Citoyens, par la majefté du culte qui les y attire, par les cendres des plus anciennes familles qui y font dépofées, & fur-tout par les fervices importans que les Religieux n'ont ceffé d'y rendre depuis l'an 1220, époque de la fondation de ce Monaftere. La plupart des Religieux qui y vivent de communauté ont atteint l'âge de foixante ans, ou y arrivent; quelques-uns ont paffé celui de quatre-vingts,

& approchent de quatre-vingt-dix ; leur vieilleſſe, leurs infirmités ne leur permettent point de quitter ce lieu pour contracter de nouvelles habitudes dans un autre Couvent, où ils n'auroient point leurs reſſources, leurs ſoulagemens ordinaires ; d'autant que, comme nous l'avons déjà obſervé, il y a très-peu de Couvens dans notre Province qui puiſſent loger commodement ſeize Religieux, à moins d'y faire des réparations & des augmentations que nos facultés ne nous permettront jamais d'entreprendre. Le Noviciat pour le temps d'épreuve a toujours été fixé en ce Couvent ; les jeunes Religieux y ſont appelés pour faire leurs études dans les Ecoles de l'Univerſité, en laquelle nous poſſédons une chaire académique.

A ces motifs de reſpect pour l'antiquité, de dignité du culte divin, de reconnoiſſance pour nos ancêtres, de vénération pour la vieilleſſe, d'émulation pour les études, d'amour pour la régularité, nous ajouterons ceux que le texte même du projet indique. Vous permettez de conſerver, même dans les grandes villes, ceux des Couvens dont les Religieux ſe deſtineront au ſervice des hôpitaux, à l'éducation publique, ou pourroient concourir aux progrès des ſciences. Nous invoquerons ici le témoignage même des habitans de Toulouſe ; nombre de nos Religieux ſont dans des paroiſſes à la campagne pour y prêter leurs ſecours aux Curés dans les fonctions du Miniſtere ſacré ; d'autres ſont employés, en qualité d'Aumôniers, au ſervice

des prisons & des Colleges ; ils ont plusieurs fois suppléé au service ordinaire des hôpitaux, & surtout lorsque des épidémies avoient enlevé ou dispersé les Prêtres habituellement chargés de les desservir. Une chaire de l'Université est occupée par un de nos Religieux, Professeur, qui donne chaque jour des leçons publiques ; une Bibliotheque y est ouverte trois jours de la semaine sous l'inspection d'un Religieux, qui veille à la conservation des anciens livres & y procure les nouveaux. Les autres Religieux qui ont déjà été occupés à ces louables & pénibles travaux, continuent de remplir leurs engagemens envers le public, en se livrant avec zele aux fonctions saintes du Sacerdoce, & concourent, par leurs instructions & leurs exemples, à entretenir parmi le peuple les bonnes mœurs & la saine doctrine.

Il y a, Nosseigneurs, plusieurs genres d'utilités pour les Religieux ; chacun trouve son occupation & son rang. Tous les devoirs sont liés, aucun n'est méprisable ; & ce seroit peut-être en brisant un seul anneau de cette chaîne immense, qu'on feroit écrouler l'édifice d'ordre public qu'elle soutient. Le Religieux, qui, auprès du lit d'un moribond, le console, le rassure, sans craindre pour lui-même les vapeurs empestées qui s'en exhalent, n'est pas moins utile que le Médecin qui administre les secours corporels ; le Prêtre qui explique au criminel prévenu les principes de droiture & de sincérité, qui monte avec lui sur l'échafaud pour

l'encourager au milieu des ſupplices, & en partager, pour ainſi dire, la rigueur, a peut-être plus de mérite que le Juge qui punit au nom de la Loi; l'Orateur ſacré qui perſuade au peuple des leçons de ſageſſe, de modération, d'obéiſſance, fera ſouvent plus de fruit que le Maitre, qui dans une claſſe développe à des jeunes éleves les notions abſtraites des hautes ſciences qu'ils auront bientôt oubliées, &c. &c.

C'eſt à ces différentes fonctions que nous avons été deſtinés, & que nous nous appliquons aſſidûment. Nous le répétons avec confiance, c'eſt le propre aveu de nos concitoyens que nous invoquerons. Qu'ils diſent ſi nous avons demeuré dans une molle indifférence! qu'ils diſent s'ils n'ont pas été, chaque jour, les témoins de nos travaux & de notre zele! Et ce qui ſans doute excitera votre admiration, c'eſt que nous nous ſoyons conſtamment maintenus dans l'exercice de ces fonctions étendues & délicates, ſans poſſéder un pouce de terrain, ſans rentes, ſans immeubles; on ne nous reprochera, ni d'avoir dépouillé de leurs ſucceſſions les héritiers légitimes, ni d'avoir accumulé des richeſſes pour acquérir des terres. La plus extrême pauvreté a été notre ſeul apanage. L'économie, une table frugale, des bornes impoſées à nos beſoins, le fruit légitime de nos ſueurs & de nos veilles, voilà les reſſources qui nous ont procuré une vie douce & heureuſe, parce qu'elle étoit active ſans intérêt & utile ſans ambition.

Il ne nous convient pas ſans doute de faire notre apologie, mais les circonſtances nous y forcent; l'animoſité de nos aveugles ennemis ſera notre excuſe. Si vous voulez encore mieux connoître nos diſpoſitions, eh bien, Noſſeigneurs, parlez : faut-il inſtruire la jeuneſſe dans les claſſes & bégayer avec les enfans ? faut-il établir dans notre Maiſon des Ecoles pour les hautes ſciences ou pour les premiers principes de l'éducation ? Nos mains que l'onction ſainte a conſacrées, faut-il les employer aux rebutans offices des hôpitaux, &c. &c. ? Il n'y a point de ſacrifice auquel nous ne nous réſignions. Fourniſſez-nous les moyens & l'occaſion, nous offrons d'exécuter vos ordres gratuitement; nous n'ambitionnerons d'autre récompenſe que la gloire de la Religion, l'avantage de la Patrie & votre protection.

Nous ſommes avec le plus profond reſpect,

NOSSEIGNEURS,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs,

LES RELIGIEUX MINEURS CONVENTUELS DU GRAND COUVENT DE LA VILLE DE TOULOUSE.

A Toulouſe, 10 *Janvier* 1790.

7?5

Fr. A. Ferre, Gardien, D. en Th. Fr. R. Laveyrie, ancien Prof. Royal. Fr. D. Arduſſet, ancien Prof. Royal. Fr. A. Bruyere, ancien Prof. Royal. Fr. D. Bruſſac, ancien Prof. Royal. Fr. A. Deſcamps, Prof. Royal actuel. Fr. F. Place, D. en Th. Fr. R. Boutonnet, D. en Th. Fr. B. Bonneville, Prof. en Th. clauſtral. Fr. J. F. Gratieux, ancien Prof. en Th. Fr. E. Souffron, ancien Prof. en Th. Fr. V. Buard, Cuſtode. Fr. J. B. Deſclaſſan, Cuſtode. Fr. A. Lagarde, Bibliothécaire. Fr. B. Sudre, Maître des Novices. Fr. B. Calmel, Maître des Novices. Fr. A. Garrigues, Préd. Conv. Fr. C. Martel, Prêtre. Fr. S. Salés, Vicaire de Donneville. Fr. P. Lafleurance, Vic. de Lagraulet. Fr. F. Taverne, Vic. de Fontenille. Fr. C. Curbeillé, Vic. de Leguevin. Fr. E. Jouſſeaume, Vic. Régent à Belleſerre. Fr. H. Coſteramond, Vic. de Leſpinaſſe. Fr. M. de Peyrot, Diacre. Fr. B. Partarrieu, Diacre. Fr. J. Lacroux, Sous-Diacre. Fr. M. Betoule, Clerc. Fr. A. Taché, Clerc. Fr. V. Ratier, Clerc. Fr. S. Çatçourry, Clerc. Fr. J. Sers, Laïc. Fr. G. Regis, Laïc. Fr. M. Sabatier, Laïc. Fr. J. F. Guiraud, Laïc. Fr. P. Duffau, Laïc. Fr. E. Vidal, Laïc. Fr. B. Laborie, Laïc. Fr. M. Bidabé, Laïc. Fr. D. Delmas, Laïc. Fr. J. Miquel, Laïc. Fr. H. Rex, Laïc. Fr. P. d'Orliac, Laïc. Fr. D. Capdevielle, Laïc. Fr. F. Malbec, Laïc. Fr. J. B. Perrouilh, Confeſſeur des Religieuſes de Sainte-Claire. Fr. B. Gaſton, Aumônier. Fr. G. Laroche, Laïc, Quêteur, *ſignés.*

A TOULOUSE,

Chez D. Desclassan, Maître-ès-Arts, Imprimeur de l'Académie Royale des Sciences.